

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE M. ANSELME VOIROL, DÉPUTÉ (CS-POP ET VERTS), INTITULÉE « LABORATOIRE CANTONAL ET SUBVENTIONS A16 » (N°2715)**

La question écrite, qui concerne la rubrique budgétaire n° 230.4610.10 et les variations des subventions octroyées par la Confédération pour la construction de l'autoroute A16, remet en question de manière globale l'analyse financière sur laquelle repose la mesure n°26 du projet OPTI-MA, adoptée lors de la séance du Parlement du 18 décembre 2014. Un des points contestés est l'utilisation du montant des subventions reçues par la Confédération par l'OFROU pour calculer la « rentabilité » du laboratoire.

Dans le développement de la question, il est fait référence aux comptes 2011-2013 et on s'étonne de la brusque diminution des subventions prévues pour 2015, alors que, selon les comptes, celles-ci montraient une légère augmentation. Les auteurs de la question estiment ainsi nécessaire de vérifier les montants pour ensuite reconsidérer l'analyse de la mesure OP-TIMA n°26.

La surveillance de la Confédération sur toutes les activités des cantons en matière de construction des routes nationales est assurée par l'Office fédéral des routes (OFROU). Dans ce cadre, l'inspection des finances (FISP) de l'OFROU a fait procéder à un audit portant sur l'établissement des décomptes du personnel cantonal pour 2012 et 2013 ainsi que sur la facturation des prestations fournies par celui-ci aux routes nationales. Le rapport d'inspection, qui comportait plusieurs recommandations, a été transmis au chef du Département de l'Environnement et de l'Équipement et au Service des infrastructures le 14 juillet 2014. Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) auquel est rattaché le laboratoire cantonal d'analyses en prenait connaissance dans le courant de l'été.

Concernant les prestations fournies par le laboratoire cantonal et les analyses effectuées pour l'A16, le Canton du Jura a toujours facturé à l'OFROU les salaires à 100% de deux collaborateurs (3'472 h) sans les justifier par des rapports de travail individuels adéquats, comme exigé dans les instructions de la division infrastructure de l'OFROU. Il est apparu, lors de l'audit effectué en 2014, que le nombre d'heures effectuées par les collaborateurs du laboratoire était nettement inférieur en 2013 (environ 1'885 h) et qu'il s'agissait dès lors pour l'OFROU d'adapter le montant des subventions. Il est à noter que le montant total des subventions A16 versées par la Confédération au Canton du Jura a passé de 802'382.70 francs en 2012, à 751'506.40 francs en 2013 et 354'491.10 francs en 2014. Ainsi, la FISP a estimé et établi dans son rapport que la différence entre, d'une part, le coût réel des heures effectuées pour les prestations accomplies par le laboratoire en 2013 et, d'autre part, le montant des salaires facturés était de 140'000 francs.

Partant de ce constat, le SCAV a jugé raisonnable de corriger le montant des subventions liées à l'A16 pour le budget 2015. Au vu du montant alloué finalement pour 2014 (69'868.70 francs), le Gouvernement estime que la situation décrite le 17 décembre 2014 reflétait parfaitement l'évolution vers une baisse drastique des subventions, bien que la Trésorerie générale, qui a élaboré la comptabilité analytique présentée à la Commission spéciale OPTI-MA, avait prévu une diminution de 50% du montant (alors qu'elle atteint presque les 75%). Ainsi, on peut considérer que la projection élaborée par la Trésorerie générale au mois de décembre 2014 était encore trop optimiste. En effet, alors qu'elle annonçait un excédent de charges avant prestations internes de 345'131 francs, après le bouclage des comptes, cet excédent se monte en 2014 à 509'958 francs.

Si le Contrôle des finances n'a pas eu à contrôler l'adéquation des chiffres présentés à la Commission spéciale, il a cependant procédé au contrôle des finances du SCAV et il a rendu son rapport le 23 août 2013. Dans le cadre de son contrôle, il constatait que la comptabilité était régulièrement tenue.

Enfin, si la chute des subventions allouées au Canton de manière globale, et au laboratoire en particulier, en 2014 fait suite au rapport d'audit de la FISP, elle annonce également le transfert des responsabilités pour ce qui concerne les travaux liés à la surveillance de l'A16 à la Confédération et la diminution annoncée des prestations analytiques.

Bien que la rentabilité d'un laboratoire cantonal soit un objectif rarement atteint, il apparaît clairement dans ce cas, que non seulement les pertes financières dues au manque à gagner des subventions fédérales mais également la diminution de la masse critique ont été prises en considération pour justifier la mesure n°26.

Delémont, le 5 mai 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
le Chancelier

  
Jean-Christophe Kübler